



## **COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 23 mars à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

### **Etaient présents : 26 (26 voix)**

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNAVAL :	M. DEVE Christophe
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLON Thierry
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune de ST MARTIN DE L'IF :	M. GAMARD Jean Marie (suppléant)
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune de HUGLEVILLE EN CAUX :	M. DUPUIS Valéry (suppléant)
- Commune de LIMESY :	M. CHEMIN Jean François
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe (suppléant)
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PAVILLY /	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de SAINT PAER :	M. THIBAudeau Luc
- Commune de SAINT PAER :	M. DELAUNE Gilbert (suppléant)
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSANT Daniel
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

### **Etaient absents ou excusés : 13**

- Commune d'ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune de ROUMARE :	M. RAIMBAULT Daniel
- Commune de SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de ST MARTIN AUX ARBRES :	M. THAFOURNEL Dominique
- Commune de St PIERRE DE VARENGEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de St PIERRE DE VARENGEVILLE :	M. LEBAS Philippe
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis

## 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2016 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

## 2. Bilan 2016 et programmation 2017 – Délibération

Le Bilan de l'année 2016 est détaillé dans le **rapport de bilan 2016** distribué aux membres du comité syndical. Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver la programmation 2017 ci-dessous.

### ➔ AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT

#### ⇒ 3<sup>ème</sup> tranche de travaux liés à l'aménagement foncier de l'A150

Pour 2017 nous prévoyons de lancer la maîtrise d'œuvre de 2 ou 3 opérations afin d'être à même d'en lancer les travaux en 2018.

Le lancement d'une nouvelle tranche est conditionné au paiement des aides prévues par le Département et le PAPI pour les tranches 1 et 2.

#### ⇒ Phase de suivi et d'entretien des ouvrages

- Le syndicat continue à réaliser la surveillance régulière et la surveillance exceptionnelle (après chaque pluie de plus de 20 mm dans les dernières 24 heures).
- L'entretien régulier des ouvrages (tonte ou mise en pâturage) sera poursuivi.
- Diagnostic des bétoires sur 3 ouvrages.
- Expertise du dimensionnement de 3 ouvrages.
- Poursuite du contentieux au tribunal pour St Héliér.

### ➔ ETUDE D'EFFICACITE DES OUVRAGES

Finalisation de l'étude et présentation au comité syndical des résultats.

### ➔ VOLET AGRICOLE

Pour 2017 il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet agricole à travers 3 axes principalement :

- Lancement d'une nouvelle tranche de Plans Communaux d'Hydraulique Douce (PCAHD)
- La poursuite de l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les communes ayant déjà leur PCAHD.
- Analyse des dossiers de demandes de retournement d'herbages (rappel : arrêté du 31/12/2014 instituant l'obligation pour tout agriculteur voulant retourner une prairie de demander l'avis du SMBVAS y compris sur le périmètre de l'aménagement foncier).

### ➔ VOLET MARES

Poursuite du projet « Donnons vie aux mares » avec :

- Lancement du 4<sup>ème</sup> appel à projet pour les mares privées : 10 mares à diagnostiquer,
- Formation des agents communaux (espaces-verts) à l'entretien des mares,
- Sorties mares pour 15 écoles communales,
- Stage mares,
- Poursuite des travaux d'amélioration du fonctionnement et de la biodiversité.

Enfin, des panneaux pédagogiques seront mis en place sur les mares réhabilitées pour expliquer les aménagements réalisés et les bonnes pratiques de gestion.

#### ➔ **VOLET URBAIN**

Il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet urbain en 2017.

En 2017 le SMBVAS continuera à suivre l'élaboration du PPRI qui devrait être soumis à enquête publique cette année.

#### ➔ **CERT**

En 2017, les actions prévues sur ce projet sont :

- Bouclage des financements (lancement financement participatif),
- Animation de groupes de travail pour l'affinage du projet (biodiversité, pédagogie, etc.)
- Démarches administratives et interventions techniques (alarme, entretien terrain, etc.),
- Lancement et suivi des travaux.

#### ➔ **COMMUNICATION**

En 2017, les actions de communication prévues sont :

- Lancement du club PCS et organisation de 3 cafés-débat,
- Fête de la nature,
- Démonstration de taille et de valorisation de haie pour les agriculteurs et les communes,
- Colloque Gestion des eaux pluviales urbaines à destination des professionnels
- Outils de communication : plaquettes, cartes postales, aimants, journal inf'eau

#### ➔ **AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE**

Plusieurs projets de culture du risque seront menés en 2017 :

- Le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un parcours pédagogique sur le territoire de l'Austreberthe,
- Finalisation de l'action « rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde » (PCS) avec 2 nouvelles communes prévues en 2017,
- Poursuite de l'action de réduction de la vulnérabilité du bâti public, des entreprises et des particuliers et bailleurs sociaux,
- Mise en place de deux échelles colorées supplémentaires,

#### ➔ **SAGE**

Le SAGE placé sous la présidence de M. Garand prévoit pour l'année 2017 :

- Préparation et animation de 3 commissions thématiques,
- Finalisation de la rédaction de l'Etat Initial du SAGE et organisation de 2 comités de pilotage,
- Stage sur les jardins ouvriers,
- Organisation d'une séance de projection du film sur la classe d'eau,
- Rédaction d'1 numéro du journal du SAGE et création du site internet du SAGE.

Le comité syndical après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la programmation 2017.

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire – Délibération**

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

#### **➔ Le bilan 2016**

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent d'investissement de 271 364,45 € et un solde de restes à réaliser positif de 234 450,00 € soit un excédent net de 505 814,45 €. En section de fonctionnement, le compte administratif 2016 montre un excédent net de 186601,90 €. Le vote du compte administratif 2016 interviendra après validation par le centre des finances publiques du compte de gestion 2016.

#### **➔ L'état de la dette fin 2016**

Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2016 en plus de l'emprunt contracté en 2002 de 210 000 euros (sur 20 ans) et de l'emprunt supplémentaire de 450 000 euros (sur 20 ans) contracté en 2006. Le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 297 066,57 € au 31/12/2016.

#### **➔ Le fonctionnement 2017**

##### **⇒ Les principales dépenses :**

Les principales dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2017 sont les suivantes :

- 61521 : Entretien et réparation de terrains pour les dépenses concernant l'entretien des terrains de l'aménagement foncier A 150, clôtures et plantations pour un montant d'environ 8 500 € ;
- 615232 : Entretien et réparation réseaux pour les dépenses liées à l'entretien des ouvrages du syndicat pour un montant d'environ 19 000 €.
- 617 : Etudes et recherches correspondant aux diagnostics de vulnérabilité bâtis publics, entreprises et bailleurs sociaux pour un montant d'environ 32 000 €.

Les charges de personnel quant à elles augmentent légèrement correspondant au 0,6 % d'augmentation du point d'indice de juillet 2016 et de février 2017.

##### **⇒ Les principales recettes :**

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées, soit 414 698 €.

En dehors de ces contributions, les recettes seraient principalement liées à des subventions des organismes suivants pour la cellule d'animation et les actions du PAPI 2 :

- Département de Seine Maritime : environ 8 800 € ;
- Etat : environ 59 000 € ;
- AESN : environ 152 000 €.

#### **➔ L'investissement 2017**

##### **⇒ Les principales dépenses**

Les principales dépenses d'investissement potentielles en 2017 pourraient être les suivantes :

- le poste « Etudes et frais d'insertion » représentera 151 000 € environ et sera en grande partie dévolu à l'étude d'efficacité des ouvrages, aux diagnostics mares,

- à l'étude géotechnique des bétoires et aux études de conception pour 3 ouvrages d'aménagement connexe liés à l'A150 ;
- le poste « Acquisitions de terrains » et « Matériels » représentera 41 000 € environ essentiellement dévolus à la création des panneaux du parcours pédagogique ;
  - les travaux « Immobilisations en cours » représenteront 990 000 € environ, les postes les plus importants prévus concernent essentiellement les travaux des Plans communaux d'hydraulique douce, la réalisation des mares et seront également intégrés à ce compte les travaux du CERT ;
  - la dépense correspondant au remboursement des emprunts reste stable à 35 500 € en 2017.

#### ⇒ Les principales recettes

- le FCTVA s'élèvera à 17 730,56 € (en 2016 il s'est élevé à 27 736,41€ correspondant à l'obtention du FCTVA 2015) ;
- les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser s'élèvent à 322 154,89 € et concernent essentiellement les subventions à recevoir dans le cadre des travaux d'aménagements d'hydraulique douce, de l'étude d'efficacité et aux travaux du programme mares ;
- les autres subventions d'investissement inscrites correspondent aux financements des études prévues (au compte 2031), aux actions PAPI et SAGE et aux financements des travaux du CERT.

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

#### **Débats :**

M. FORSCHLE demande à quoi correspondent les montants de l'étude d'efficacité des ouvrages.

Mme BOUZID indique que ce sont les montants liés à l'étude qui a démarré depuis 2 ans et qui doit préciser les réactions du territoire de l'Austreberthe si les événements de mai 2000 survenaient à nouveau, quelles améliorations ou dégradations seraient constatées sur le territoire en prenant en compte l'ensemble des ouvrages réalisés.

M. BOULENGER demande où apparaissent les dépenses liées aux diagnostics de vulnérabilité et pour quel montant.

Mme. FEVRIER précise qu'ils sont comptabilisés en fonctionnement au compte 617 études et recherches non suivies de travaux pour un montant de 32 000 euros (solde commandes de 2016 + projet 2017)

M. HONDIER indique que ces diagnostics représentent une opportunité pour les entreprises ou les communes souhaitant réaliser des travaux car ils peuvent prendre en compte les diagnostics pour optimiser les travaux.

M. DEVE souhaite que les taux des emprunts soient négociés avec les organismes financiers.

Mme FEVRIER précise que cette démarche a déjà été réalisée et que les taux d'emprunt du SMBVAS sont bas et ne peuvent plus faire l'objet de nouvelle négociation.

M. PETIT précise que les taux des emprunts commencent à augmenter de nouveau.

#### **4. Contribution des communes et du SIRAS – Délibération**

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées et que seule soit prise en compte l'évolution du potentiel fiscal.

De ce fait, les contributions pour 2017 seront de 414 698 € (même chiffre qu'en 2013, 2014, 2015 et 2016).

Collectivité	Contributions 2016 en euros	Quote-part	Contributions 2017 en euros
Anceaumeville	1 244	0,302	1 252
Ancretieville Saint Victor	2 181	0,525	2 177
Auzouville l'Esneval	5 657	1,361	5 644
Blacqueville	6 138	1,472	6 104
Bouville	13 270	3,195	13 250
Butot	4 533	1,099	4 558
Cideville	5 117	1,226	5 084
Croix Mare	3 707	0,891	3 695
Ectot l'Auber	1 547	0,369	1 530
Emanville	7 481	1,800	7 465
Eslettes	1 095	0,263	1 091
Fresquiennes	14 332	3,476	14 415
Goupillières	4 869	1,179	4 889
Hugleville en Caux	7 585	1,822	7 556
Mesnil Panneville	11 313	2,755	11 425
Motteville	5 312	1,277	5 296
Pissy Pôville	14 054	3,399	14 096
Roumare	9 866	2,382	9 878
Saint Martin aux Arbres	3 069	0,735	3 048
Saint Martin de l'If	1 559	0,380	1 576
Saint Ouen du Breuil	1 024	0,248	1 028
Saussay	5 449	1,291	5 354
Sierville	13 884	3,347	13 880
SIRAS	270 412		270 408
<b>TOTAL</b>	<b>414 698</b>		<b>414 698</b>

Pour information, les contributions des communes du SIRAS sont les suivantes :

Commune	Contributions 2016 en euros	Quote part	Contribution 2017 en euros
Barentin	110 248	26,989	111 923
Duclair*	20 241	4,831	20 034
Limésy	17 853	4,285	17 770
Pavilly	48 047	11,579	48 018
Sainte Austreberthe	7 431	1,777	7 369
Saint Paër*	18 060	4,248	17 616
Saint Pierre de Varengueville*	24 915	5,944	24 650
Villers Ecalles	23 617	5,553	23 028
<b>TOTAL</b>	<b>270 412</b>		<b>270 408</b>

\* Ces 3 communes appartiennent à la Métropole Rouen Normandie.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, les contributions des communes et du SIRAS pour l'année 2017.

### Débats :

M. DUPUIS souhaite savoir comment sont calculées les contributions communales.

M. CORTINOVIS précise que les contributions sont définies suivant 3 critères : le nombre d'habitant de la commune sur le BV, la surface de la commune sur le BV et le potentiel fiscal des habitants de la commune concernée. Ainsi, on peut avoir deux communes avec les mêmes caractéristiques mais dont l'une est entièrement sur le Bassin Versant et l'autre partiellement. Dans ce cas, elles n'auront pas le même montant de contribution.

## **5. Fiscalisation des contributions communales – Délibération**

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Locales, les comités syndicaux peuvent décider de remplacer les contributions des communes adhérentes par le produit des quatre taxes directes locales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2017 le principe de la fiscalisation des contributions communales.

## **6. Renouvellement de l'adhésion à l'AREAS – Délibération**

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion à l'AREAS (Association de Recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol).

Le syndicat adhère depuis 2003 à cette association qui est un partenaire technique incontournable sur l'ensemble des actions du syndicat. En effet, l'AREAS organise notamment des formations pour les personnels des syndicats de bassin versant et nous épaula techniquement sur la plupart des projets hydrauliques, agricoles ou urbains. En parallèle, l'AREAS assure une veille technique permanente sur les domaines du ruissellement et de l'érosion.

Pour mémoire, Monsieur GRESSENT et Monsieur SANSON ont été désignés lors du comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour représenter le syndicat à l'AREAS.

Cette année la cotisation s'élèvera à 2 064 euros pour l'année 2017.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'AREAS pour 2017.

## **7. Renouvellement de l'adhésion à CARDERE – Délibération**

Afin de pouvoir proposer une animation et un accompagnement du plan « donnons vie aux mares » le syndicat souhaite bénéficier des services du Centre d'Education à l'environnement CARDERE. Ce centre propose, entre autre, une animation autour de la faune et la flore présente dans les mares à destination des scolaires.

L'adhésion a CARDERE donne droit à :

- 1 animation à la fête de la nature gratuite (hors frais de déplacement)
- 1 Classeur d'activités + Prêt de la malle pédagogique qui va avec.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'adhérer à cette association pour l'année 2017.

L'adhésion annuelle s'élève à 230 euros pour 2017.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à CARDERE pour 2017.

## **8. Renouvellement de l'adhésion à l'ASYBA – Délibération**

Suite à la création de l'Association Régionale des Syndicats de Bassin Versant et Structures Assimilées intervenue le 5 avril 2012, et aux délibérations de septembre et décembre 2011

acceptant la création et l'adhésion du SMBVAS à cette association, Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion à l'ASYBA.

La cotisation annuelle s'élève à 500 euros pour 2017

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'ASYBA pour 2017.

## **9. Adhésion et conventionnement de souscription à la Fondation du Patrimoine – Délibération**

La Fondation du Patrimoine fait partie des partenaires financiers de notre projet de CERT. Cette fondation mobilise de grands mécènes privés sur des projets d'intérêt général. Afin de pouvoir les mobiliser, il est nécessaire de signer une convention de souscription et d'adhérer à la Fondation.

La cotisation pour l'année 2017 s'élève à 1000 € HT.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Adhérer à la Fondation de Patrimoine,
- Régler le montant de l'adhésion,
- Signer la convention de souscription,
- Inscrire la dépense au budget,
- Signer tous les documents afférents.

## **10. Retrait structures adhérentes au SIDESA – Délibération**

Conformément à l'article L.5211-19 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que par délibérations en date du 21 novembre 2016, l'assemblée générale du SIDESA a approuvé les demandes de retrait des collectivités suivantes :

- SMBV de la Vallée du Cailly,
- SBV Val des Noyers,
- SIAEP Nesle-Pierrcourt,
- SBV de l'Yères et de la Côte,
- SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle,
- SIAEPE des Sources de l'Yères
- SAEPA de la région de St Léger aux Bois,
- Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme,
- SAEPE Rieux-Monchaux

En application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération nous a été notifiée le 14 février 2017.

Ainsi, Monsieur le Président rappelle que le retrait d'une collectivité membre du SIDESA est subordonné non seulement à l'accord de l'assemblée générale du SIDESA, mais aussi à l'accord exprès de la majorité qualifiée des assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDESA.

Ces assemblées délibérantes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé défavorable aux demandes de retrait.



Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- approuver le retrait des collectivités suivantes du SIDESA :
  - SMBV de la Vallée du Cailly,
  - SBV Val des Noyers,
  - SIAEPA Nesle-Pierrecourt,
  - SBV de l'Yères et de la Côte,
  - SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle,
  - SIAEPA des Sources de l'Yères
  - SAEPA de la région de St Léger aux Bois,
  - Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme,
  - SAEPA Rieux-Monchaux
- à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **11. Mise en place du dispositif de service civique au sein du SMBVAS - Délibération**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat).

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail. Il concerne l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge un volontaire.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Le SMBVAS dans le cadre de la sensibilisation au risque inondation souhaite développer la création de supports audiovisuels et organiser des actions de sensibilisation. Monsieur le Président propose de conclure un service civique avec un volontaire pour ces missions. La mission du volontaire consistera au développement de supports vidéos (tutos métier, mise en valeurs d'actions ponctuelles) et l'appui à l'organisation et à l'animation d'évènements de sensibilisation à l'environnement et au risque inondation (Fête de la Nature, Journée Mondiale Zone Humide, Colloques, Café-débats...)

La mission pourrait durer 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, après agrément de l'Etat. Le temps de travail hebdomadaire serait de 28 heures. Le jeune volontaire bénéficierait d'une indemnité mensuelle de 513,31euros brut, ainsi que d'une indemnité complémentaire d'un montant de 120 euros net par mois en tickets restaurant correspondant aux frais d'alimentation. Une prise en charge des transports en commun à hauteur de 50% du coût mensuel peut également être envisagée.

Le tuteur au sein du SMBVAS serait Madame Louise VIEUSSENS, chargée de mission culture du risque.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Mettre en place le dispositif de service civique au sein du SMBVAS,
- Demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, pour la mission correspondante,
- Recruter et signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire,
- Inscrire les crédits nécessaires au versement de l'indemnité complémentaire en nature et de la prise en charge éventuelle de 50% des coûts de transport en commun.

## 12. Modification de temps de travail hebdomadaire de l'agent du secrétariat d'accueil pour l'ASYBA - Délibération

La secrétaire d'accueil a actuellement en charge des missions dédiées au SMBVAS mais aussi à l'association ASYBA. Compte tenu de la charge de travail en constante augmentation et le retard pris sur ces dernières, les membres de l'association souhaitent augmenter de 4 h hebdomadaires le temps de travail dédié à l'ASYBA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017. Le temps de travail de la secrétaire d'accueil réparti en 16 h SMBVAS + 4 h ASYBA actuellement passerait à 16 h SMBVAS + 8 h ASYBA soit un total de 24 h hebdomadaires. L'ensemble des dépenses concernant les 8 h ASYBA (salaires, charges, congés payés) seront pris en charge par l'ASYBA au travers de la convention de mise à disposition.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Signer la convention de mise à disposition avec l'ASYBA,
- Signer l'avenant au contrat de travail de la secrétaire d'accueil,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

## 13. Complément Travaux connexes MP-11 – Avenant – Délibération

Dans le cadre de la réalisation des travaux connexes hydrauliques de l'A150 fin 2016 de l'ouvrage MP-11, fossé de transfert des ruissellements, situé au Hameau St Antoine à Mesnil Panneville, l'érosion naturelle en pied de talus a entraîné un affaissement. Il est nécessaire de procéder au confortement de cette zone. Les travaux consistent à reprendre le talus par un léger terrassement et la mise en place d'un textile géo-coco (100% biodégradable). Ces travaux n'étant pas prévus au marché initial, il convient d'établir un avenant suivant le détail ci-dessous :

-	Marché initial :	Montant H.T.	14 080,51
		Montant T.T.C.	16 896,61
-	<b>Avenant n°1 :</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>1 184,60 soit + 8,41 %</b>
		<b>Montant T.T.C</b>	<b>1 421,52</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Signer l'avenant,
- Demander le maximum de subvention,
- Inscrire les dépenses au budget.

## 14. Travaux connexes A150 – Financement ALBEA - Délibération

Sur le périmètre de l'aménagement foncier lié à l'autoroute A150, certains ouvrages qui seront réalisés bénéficieront d'une subvention d'ALBEA.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention de financement avec ALBEA.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Signer les conventions nécessaires ;
- Signer tous les documents afférents ;
- Demander les subventions correspondantes à l'Etat, à ALBEA et au Département de Seine Maritime.

## 15. Fête de la Nature 2017 – Délibération

Le SMBVAS souhaite organiser la 3<sup>ème</sup> édition de la fête de la nature le 20 mai 2017.

Le budget prévisionnel est estimé à 5 000 €.

Ces coûts pourront faire l'objet de subventions dans le cadre du PAPI par l'Etat et par l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Demander des devis pour les différents achats et prestations nécessaires,
- Choisir les offres les plus avantageuses,
- Signer tous les documents afférents,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

## **16. Amélioration de l'ouvrage R-4 – Délibération**

Une partie des eaux de parcelles agricoles canalisées par la route ne s'engouffrent pas correctement dans les fossés R1 et R2 et vont inonder des habitations à l'entrée de Roumare. Ce point a été détecté lors d'évènements pluvieux récents. Il est proposé d'améliorer ce fonctionnement en réalisant un dos d'âne sur la route afin de guider les eaux pour un montant de 3 600 € TTC.

Monsieur le Président propose donc que le SMBVAS réalise ces travaux complémentaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Demander l'autorisation de travaux à la Direction des routes,
- Lancer une consultation ou mettre en concurrence au travers de devis,
- Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention.

## **17. Montage film SAGE - Délibération**

En 2016, une « classe d'eau » a été organisée, ce qui a permis de filmer des sorties terrains, des interventions et des élus, sur les différentes thématiques du SAGE abordées durant cette formation. Un aperçu des captations d'images réalisées a été projeté lors de la cérémonie de clôture de la classe d'eau.

La communication étant fondamentale pour créer une dynamique autour du SAGE, il convient maintenant d'exploiter le matériel filmé pour effectuer un montage final et aboutir à un film d'environ 20 minutes sur les enjeux liés à l'eau dans le territoire du SAGE des 6 vallées.

Le film pourrait être organisé comme suit :

- Introduction sur la classe d'eau du SAGE,
- Animation 2D sur fond de carte du territoire pour accéder aux autres thématiques non encore abordées,
- Un temps de 5 mn consacrée, de façon indépendante, à chaque thématique :
  - Le bassin versant et le grand cycle de l'eau,
  - Les milieux aquatiques,
  - Le risque inondation et culture du risque,
  - L'alimentation en eau potable,
  - L'assainissement.
- Montage d'un « teaser » (vidéo d'accroche) de courte durée, sous-titré, exploitable sur les différents supports de communication (sites interne, réseaux sociaux, expositions, projection en mairie),
- Des vues aériennes réalisées à l'aide d'un drone afin de visualiser l'Austreberthe en milieu naturel et urbain et ses obstacles à l'écoulement, ainsi que la Fontenelle et le marais de Saint Wandrille.

Le coût de l'ensemble de cette prestation s'élèverait à 9 220 euros, financée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le solde de 1 844 € non subventionné sera partagé entre les deux syndicats de bassin versant du territoire du SAGE à savoir 55% SMBVAS soit 1014 € et 45 % SMBVCS soit 830 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à 1 voix contre, 4 abstention et 21 voix pour, Monsieur le Président à :

- Commander la prestation,
- Demander le maximum de subvention,
- Inscrire les dépenses au budget,
- Signer tous les documents y afférents.

### **Débats :**

M. VIGREUX trouve que le prix est exorbitant et qu'avec peu de moyen il est possible de réaliser ce type de film.

M. GUILLON précise que ce coût représente 184 heures de travail à 50 euros de l'heure.

Mme. BOUZID indique que c'est le coût du marché pour des professionnels de l'audiovisuel et que le rendu devrait être bien plus qualitatif que ce qu'on peut faire nous-même. De plus, il y a du travail de graphisme prévu en plus dans cette prestation. Afin de diminuer les coûts, les prochains films pourront être réalisés par l'agent qui effectuera le service civique au sein du SMBVAS.

## **18. Organisation d'un colloque sur la Gestion des Eaux Pluviales urbaines – Délibération**

Le SMBVAS souhaite organiser un Colloque technique à destination des aménageurs du territoire urbain afin de partager une vision commune du risque d'aggravation des inondations pouvant être entraînées par l'urbanisation et de la nécessité de Gestion des Eaux Pluviales.

Ce colloque sera co-organisé avec le Syndicat Mixte de la Vallée du Cailly.

Les destinataires de ce colloque seront nombreux :

- les lotisseurs,
- les architectes et autres maîtres d'œuvre,
- les bureaux d'études VRD, les bureaux d'études hydrauliques,
- les entreprises de BTP

Il est donc nécessaire de prévoir un budget conséquent. Le budget prévisionnel de ce colloque n'excédera pas 5 000 € à partager entre les deux structures de bassin.

Cette action sera subventionnée à un taux maximum de 80% (50% Etat dans le cadre du PAPI à minima) et potentiellement le Département.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autoriser à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Mettre en concurrence des prestataires, le cas échéant, au travers de devis,
- Choisir les offres techniquement et économiquement les plus avantageuses,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention,
- Signer une convention de partage des frais avec le Syndicat Mixte du Cailly.

### **Débats :**

M. GUILLON demande si les participants potentiels ont été recensés.

M. BOUZID précise qu'un listing a été établi et les différents réseaux sollicités. Ce colloque consiste à faire intervenir des professionnels qui ont déjà intégrés les principes et qui peuvent servir d'exemple pour les autres.

M. GUILLON pense qu'il faut prendre contact avec FNTP et leur présenter le projet pour qu'ils voient le côté intéressant pour eux. Il faut que l'évènement ne soit pas ressenti comme coercitif.

## **19. Donnons vie aux mares - Délibération**

La délibération du 31 mai 2015 autorisait le Président à réaliser des travaux sur les mares publiques et les mares privées en intégrant ces travaux dans les Plan d'aménagement d'hydraulique douce. Aujourd'hui, certains de ces travaux sont financés par l'appel à projet biodiversité et l'agence de l'eau. Aussi nous vous proposons de modifier la délibération comme suit.

Les travaux sur les mares pourront être :

- intégrés dans le programme d'action PAPI au travers des travaux d'aménagement d'hydraulique douce,
- intégrés dans l'AAP biodiversité de la Région Normandie avec un complément de subvention de l'AESN.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autoriser à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Mettre en concurrence les entreprises de travaux,
- Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention.

### **Débats :**

M. GUILLON demande si les propriétaires versent une participation.

Mme BOUZID précise qu'une participation de 10% du montant des travaux est demandée à chaque propriétaire.

## **20. Questions diverses – Information**

Levée de la séance à 19 h 10